

12 Avenue Armand Daney
34660 Cournonterral
Tel : 04 67 85 00 11
Site : www.ville-cournonterral.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE n°2023/15

Carlos PIRES/Commune de Cournonterral Autorisation d'Ester en Justice

Le Maire de COURNONTERRAL :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les article L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération du conseil municipal du 5 juillet 2020 n°D2020-04, accordant au Maire de la Commune, pour la durée de son mandat, délégation de pouvoir, en application de l'article du CGCT susnommé,

Vu le mémoire introductif d'instance de Monsieur Carlos PIRES enregistré au greffe du tribunal administratif de Montpellier, en date du 26 avril 2022, visant l'annulation des décisions du 30 septembre 2021 et du 16 novembre 2021 plaçant Monsieur PIRES en congés de maladie ordinaire à compter du 10 mai 2021,

Considérant qu'il est nécessaire pour la Ville de Cournonterral de défendre ses intérêts,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De défendre les intérêts de la commune dans la requête n°2202132-3 introduite devant le tribunal administratif de Montpellier.

ARTICLE 2 :

Que la commune assure elle-même sa propre défense.

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Fait à COURNONTERRAL, le 16 mai 2023



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'William ARS'.

William ARS